

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, TENUE LE LUNDI 07 MAI 2012, À 19 H 30, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT SITUÉ AU 305 RUE PRINCIPALE, SAINT-ANTONIN, SALLE A, LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	RÉAL	THIBAULT
LES CONSEILLERS :	DENIS	TARDIF
	MICHEL	NADEAU
	JEAN-ROCH	BOUCHER
	EUGÈNE	LAROCHELLE
	DENIS	FORTIN
	ANNE-MARIE	DIONNE

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MAIRE.

=====

2012-05-126 OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 19 heures 30 minutes. Le maire Réal Thibault préside la séance, et la directrice générale et secrétaire-trésorière Louisiane Dubé rédige le procès-verbal.

2012-05-127 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour. Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

2012-05-128 PÉRIODE DE QUESTIONS

➔ Aucune question sur l'ordre du jour.

2012-05-129 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 avril 2012.

2012-05-130 CORRESPONDANCES

- Lettre de la MRC de RDL concernant des preuves d'engagement aux travaux du Parc municipal ainsi que pour la confection du site Web de la municipalité.
- Résolution de la Municipalité de Saint-Hubert concernant la vente aux enchères des droits d'usage d'une bande de 700 MHZ pour la téléphonie sans fil.

- Invitation de madame Sylvie Ratté à visiter la bibliothèque «Le Paradis du Livre» le mardi 22 mai 2012 de 19 heures 45 à 21 heures. Un abonnement sera donné gratuitement lors de l'activité.
- Plan d'aménagement forestier de la MRC de RDL 2013-2018 pour consultation.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation de Territoire annonçant le début d'une subvention de 293 718 \$ versée sur une période de 10 ans avec intérêts.
- Invitation de la MRC de RDL pour le focus groupe qui se tiendra le jeudi 24 mai 2012 de 19 heures 30 à 21 heures à la salle Émilien Michaud. Un élu devrait y participer.
- Promutuel de Rivière-du-Loup fête son 160^{ième} anniversaire du Groupe Promutuel. Invitation pour un vin d'honneur accompagné d'un goûter qui aura lieu le samedi 12 mai à 17 heures 30 à l'école de musique Alain Caron.
- Lettre du Ministre des Affaires municipales accusant réception de notre résolution sur le projet de loi numéro 89.
- Lettre de remerciement de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour le livre du 150^{ième} de fondation de la municipalité de Saint-Antonin. Ce livre sera placé dans leur bibliothèque parmi leur collection.
- Lettre de la SSQ Groupe assurance collective pour le renouvellement.
- Lettre du Ministre délégué au Transports annonçant une subvention de 78 566 \$ pour l'année 2012 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- La Corporation de développement de Saint-Antonin a versé une somme de 2 000 \$ comme soutien à la Fabrique.

2012-05-131 ADOPTION DU RÈGLEMENT 679-12

Une copie du règlement 679-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Eugène Larochelle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 679-12 concernant le mode de taxation aux fins de permettre qu'un seul versement à la fois porte intérêt si le paiement n'est pas fait à son échéance. Avis de motion de ce règlement a été donné le 02 avril 2012.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

2012-05-132 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 680-01-12

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Fortin qu'à une prochaine session, le conseil municipal adoptera un projet de règlement, portant le numéro 680-01-12, concernant la hauteur maximale des haies situées dans les cours avant.

2012-05-133 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 680-01-12

Une copie du projet de règlement 680-01-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Michel Nadeau, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement 680-01-12 concernant la hauteur maximale des haies situées dans les cours avant. Une assemblée publique sera tenue le 23 mai 2012 à 19 heures.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

2012-05-134 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 681-01-12

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Fortin qu'à cette session, le conseil municipal adoptera un projet de règlement, portant le numéro 681-01-12, concernant l'ajout de la zone 21-1 AF à une partie de la zone 21 AF.

2012-05-135 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 681-01-12

Une copie du projet de règlement 681-01-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Eugène Larochelle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement 681-01-12 concernant l'ajout de la zone 21-1 AF à une partie de la zone 21-AF. Une assemblée publique de consultation sera tenue le mercredi 23 mai 2012 à 19 heures.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

2012-05-136 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 682-12 CONCERNANT L'AJUSTEMENT DES SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

La secrétaire-trésorière dépose et remet une copie aux membres du conseil municipal, le projet de règlement numéro 682-12 concernant l'ajustement de la division de la municipalité en six (6) districts électoraux à être soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E_2.2).

Il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 682-12 concernant l'ajustement des districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2). Une assemblée publique de consultation se tiendra au Centre-Réjean-Malenfant, le mercredi 23 mai 2012.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

2012-05-137 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 683-01-12

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Nadeau qu'à cette session, le conseil municipal adoptera un projet de règlement, portant le numéro 683-01-12, concernant le coefficient de la superficie au sol des bâtiments situés dans la zone 39-CH.

2012-05-138 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 683-01-12

Une copie du projet de règlement 683-01-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement 683-01-12 concernant le coefficient de la superficie au sol des bâtiments situés dans la zone 39-CH. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 23 mai 2012 à 19 heures.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

2012-05-139 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 684-01-12

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Nadeau qu'à cette session, le conseil municipal adoptera un projet de règlement, portant le numéro 684-01-12, concernant la longueur maximale des rues en forme de cul-de-sac dans les zones agro-forestières.

2012-05-140 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 684-01-12

Une copie du projet de règlement 684-01-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Michel Nadeau, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement 684-01-12, concernant la longueur maximale des rues en forme de cul-de-sac dans les zones agro-forestières. Une assemblée publique de consultation sera tenue le mercredi 23 mai 2012 à 19 heures.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

2012-05-141 ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE, TEMPS PARTIEL EN LOISIRS

CONSIDÉRANT que madame Virginie Ruel est présentement en congé pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT que son retour au travail devra se faire progressivement;

CONSIDÉRANT qu'il y aura très bientôt les inscriptions des terrains de jeux et beaucoup d'activités à organiser et à suivre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin requiert les services de madame Rosalie Demers, qui a effectué un stage à la municipalité de Saint-Antonin durant une période de quatre (4) mois. Elle sera engagée pour un temps indéterminé afin de combler le poste de madame Ruel et ce, rétroactif à compter du 30 avril 2012, au taux du salaire à 17.35\$/heure. Madame Demers sera sous la supervision du directeur du service des loisirs.

2012-05-142 PARADE DU FESTIVAL COUNTRY 2012, LE 17 JUIN 2012

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin autorise la tenue de la parade du Festival Country, dimanche le 17 juin 2012, afin de circuler sur la rue Principale de la municipalité. Le départ se fera au Centre communautaire Michel-Desrosiers à 12 heures pour se terminer à la ferme du 428, rue Principale.

2012-05-143 SOUPER/SOIRÉE DES DÉNEIGEURS 2011-2012

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Antonin autorise les employés préposés au déneigement à assister au souper et à la soirée des déneigeurs 2011-2012, qui aura lieu le samedi 26 mai prochain au gymnase de l'école des Vieux Moulins, 3 rue du Collège, Saint-Hubert, au coût de 22 \$ par personne. Les billets seront remboursés par la Municipalité.

2012-05-144 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat préparé par les Services Juridiques Gaétan Bouchard pour une cession de terrain située sur la « Route de la Station » sur une partie de l'ancien chemin public connu et désigné sur une partie du lot originaire 21-B, avec les cessionnaires Messieurs Marc, Jean et Luc Fraser.

2012-05-145 AUTORISATION DE SIGNATURE DE QUITTANCE

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin autorise le maire, monsieur Réal Thibault, à signer la quittance et transaction dans le règlement hors Cour intervenu dans le dossier 250-22-002247-083.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Antonin accepte de payer à la Mutuelle des municipalités du Québec, la somme de 1 000 \$ représentant la franchise dans cette cause.

2012-05-146 **CONFÉRENCE/RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE cette conférence se tiendra à Rivière-du-Loup le jeudi 24 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Eugène Larochelle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer le directeur des travaux publics, monsieur Jean Labonne et la directrice de l'urbanisme et de l'environnement, madame Marie-Noëlle Lafontaine, à assister à cette conférence sur le réseau environnement.

D'en payer les frais d'inscription de 130 \$ par personne ainsi que les frais de déplacement.

2012-05-147 **ENTENTE DE LA RÉGIE KAMLOUP**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antonin fait partie de la Régie Kamloop pour son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antonin partie à l'entente désire se prévaloir les articles 468 et suivants de la Loi du les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure cette entente relative à la protection incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Antonin autorise le maire, monsieur Réal Thibault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Louisiane Dubé à signer le renouvellement de ladite entente solidairement avec les autres municipalités pour le terme d'un (1) an, se terminant le 31 décembre 2012, renouvelable automatiquement par périodes successives de trois (3) ans, si aucun avis de parvient à la Régie dans le délai établi à l'article 20 de l'entente.

2012-05-148 **ACHAT D'UN DÉFIBRILATEUR**

Il est proposé par Anne-Marie Dionne appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin fasse l'achat d'un défibrillateur, appareil qui pourrait sauver des vies, installé à un endroit facilement accessible.

QUE la municipalité fasse l'achat de l'appareil au prix proposés de 2 351.60 \$.

QUE des cours soient donnés aux personnes ayant déjà leur cours de RCR.

2012-05-149 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2011 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ANTONIN**

Dans une lettre datée du 17 avril 2012 et une résolution adoptée le 27 mars 2012, portant le numéro 12-03-27-04, le directeur de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antonin, monsieur Ghislain Bélanger, nous transmet copie du rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antonin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

CONSIDÉRANT QUE la contribution municipale au déficit pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011 est de 8 621 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 10 938 \$, a été versé en paiement à la SHQ/municipalité pour combler le déficit;

CONSIDÉRANT QUE le solde représente un montant de 2 317 \$ dû pour l'année financière 2011 sera remis sous peu à la municipalité de Saint-Antonin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Michel Nadeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antonin pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

2012-05-150 CONVENTION AIDE AUX IMMOBILISATIONS PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antonin a présenté un projet dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations au Ministère de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté pour un montant de 66 700 \$ et que l'annonce en a été faite par le député de Rivière-du-Loup, monsieur Jean D'Amour le 30 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin autorise le maire, Monsieur Réal Thibault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Louisiane Dubé à signer la convention à intervenir entre le ministère de la culture, des communications et de la condition féminine et la municipalité de Saint-Antonin.

2012-05-151 CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE KARATÉ KEMPO SEI-SHIN POUR LE CHAMPIONNAT PROVINCIAL 2012

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Antonin fasse un don de 50 \$ pour la campagne de financement de l'organisme Karaté Kempo Sei-Shin pour leur championnat provincial 2012.

2012-05-152 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR LE CORPS DE CADETS DE L'AVIATION ROYALE DU CANADA ESCADRON 282 DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par Michel Nadeau, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder au Corps de Cadets de l'Aviation Royale du Canada Escadron 282 de Rivière-du-Loup une contribution de 50 \$.

2012-05-153 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA « TOURNÉE DES ARTISTES ET DES ARTISANS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un soutien financier pour la Tournée des Artistes et Artisans de la MRC de RDL au montant de 100 \$.

2012-05-154 AFFICHES, ENSEIGNES POUR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE ET ENSEIGNE LUMINEUSE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Saint-Antonin avec la collaboration de son agent de développement, monsieur Jean-François Lévesque ont fait faire des affiches qui devront être placées devant les nouvelles constructions pour expliquer le programme de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation a aussi fait réaliser des affiches pour le jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QU'une enseigne lumineuse, au logo de la municipalité et à celui de la Corporation de développement, a été créée et qu'elle servira de tableau électronique programmable pour annoncer les activités et autres de la municipalité et des organismes locaux :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Antonin approuve toutes ces réalisations et défrayera la moitié des coûts de l'enseigne lumineuse au montant de 13 768.26 \$, l'autre partie étant payée par la Corporation de développement de Saint-Antonin.

2012-05-155 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN GARAGE EN COUR AVANT PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 950, ROUTE 185

CONSIDÉRANT QUE la résidence des demandeurs est très éloignée du chemin public par rapport à la résidence voisine;

CONSIDÉRANT QU'il y a présence d'une forte dénivellation du terrain dans une partie de la cour latérale ainsi qu'en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un garage dans la cour latérale et arrière nécessiterait un remplissage considérable;

CONSIDÉRANT QUE le garage actuel est déjà localisé dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent démolir le garage actuel implanté en cour avant et construire de nouveau un autre garage;

CONSIDÉRANT QU'une petite partie du nouveau garage empièterait dans la cour latérale et le reste du bâtiment serait localisé dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle construction se localiserait à 17 mètres de la ligne de propriété avant et à 35 mètres du pavage de la route 185;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment serait orienté en diagonale avec la façade de la résidence suivant ainsi l'axe de l'entrée du stationnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Fortin et appuyé par Anne-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la municipalité de Saint-Antonin autorise la dérogation mineure, présenté par le CCU, pour l'implantation d'un garage en cour avant de la propriété sise au 950, Route 185.

2012-05-156 DON À LA CROIX ROUGE

Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Antonin fasse un don de 1 000 \$ à la Croix-Rouge pour sa campagne de financement pour toute la population sur le territoire de la Municipalité.

2012-05-157 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu la liste des dépenses incompressibles inscrites aux journaux des déboursés :

Du 1^{er} au 30 avril 2012 : 44 530.06 \$

Total des incompressibles : 44 530.06 \$

Il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées;

PAR AILLEURS, il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures d'achats inscrites sur la liste suggérée des paiements automatiques au 30-04-2012 au montant de 82 761.89 \$ ainsi que le paiement des factures reçues après la fermeture :

Frais de représentation.....	250.00 \$
Service technique.....	199.83 \$
Honoraires professionnels.....	7 097.91 \$
Matériel et fournitures.....	13 930.27 \$
Remboursement fiche annulée.....	.11.59 \$

Pour un total de : 21 489.60 \$
Grand total de : 104 251.49 \$

AFFAIRES NOUVELLES

2012-05-158 ASPHALTE RANG 3

Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité demande au directeur des travaux publics, monsieur Jean Labonne, de remblayer les accotements situés en bordure du Troisième rang pour empêcher que les camions chargés brisent les bords de l'asphalte et aussi réparer les fissures.

2012-05-159 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été posée à savoir pourquoi un fossé a été creusé sur un terrain privé. L'information sera demandé à monsieur Jean Labonne.

Des questions ont aussi été posées sur le vidangeage des fosses septiques.

2012-05-160 CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Le conseiller Eugène Larochelle propose la clôture de la séance. La séance est levée à 20 h 35.

**Adopté à Saint-Antonin,
Ce 07^e jour du mois de mai 2012**

Réal Thibault,
MAIRE

Louisiane Dubé,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière